

habitants, simplement parce que le coût par habitant de la télévision y est inférieur.

Ce n'est pas simplement une question d'argent, même si nous nous lançons dans cette entreprise d'ici deux ans. Des difficultés d'ordre technique doivent être résolues. Apparemment la diffusion constitue un grave problème. Même si au cours de la présente session, nous fournissons—j'espère que nous le ferons—les fonds dont Radio-Canada a besoin pour donner un service complet de télévision, cela ne signifie pas que cette entreprise sera terminée d'ici deux ans. Cela ne signifie pas non plus que les habitants des régions très éloignées auront la télévision, même si nous dépensons cette somme de 30 millions.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il faudrait maintenant que Radio-Canada, peut-être avec l'autorisation du gouvernement, entreprenne certaines recherches. L'évolution technique se poursuit à un rythme rapide, mais non encore suffisamment rapide pour étendre la télédiffusion au Canada tout entier. Alors qu'on peut, semble-t-il, mettre en orbite dans l'espace des satellites pour transmettre les émissions européennes de télévision au Canada et sachant que ces satellites peuvent demeurer stationnaires, il devrait être possible aussi de placer en orbite un satellite au-dessus des régions centrales du Canada qui permettrait d'assurer la télédiffusion des émissions de Radio-Canada dans toutes les régions du Canada—dans les vallées de la Colombie-Britannique et même jusqu'au pôle nord. Si nous pouvons placer en orbite des satellites qui retransmettent des émissions télédiffusées d'Europe ou d'une autre partie du monde, il ne serait pas impossible de retransmettre des émissions télédiffusées au Canada. Cela serait loin de coûter aussi cher que l'établissement d'un réseau micro-ondes, de lignes terrestres et le reste en vue d'assurer un service de télévision partout au pays.

Nous avons été trop lents, à mon avis. Nous n'avons pris en considération que les réseaux micro-ondes. Certaines compagnies qui fournissent déjà des services micro-ondes d'une extrémité à l'autre du pays à partir de centres de transmission d'émissions de télévision pourraient peut-être s'y opposer fortement. Il se pourrait qu'il leur reste une grande quantité d'installations inutilisables mais la technologie moderne impose de telles situations.

Nous devrions, je pense, enquêter sur ces conditions et fournir le montant qu'il faut pour entreprendre sans tarder de sérieuses recherches à ce sujet afin d'assurer un service de télévision à la nation tout entière.

M. Knowles: Six heures et demie.

[M. Byrne.]

M. Byrne: Dans l'intervalle nous ne devrions retarder aucun des programmes actuellement mis en œuvre en vue de fournir un service de télévision aux petites collectivités. Comme je ne désire pas étouffer cette mesure, monsieur l'Orateur, c'est tout ce que je dirai pour l'instant.

[Français]

M. Albert Bécharde (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord...

[Traduction]

M. Knowles: Six heures et demie.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Le temps réservé aux mesures d'initiative parlementaire est d'une heure et celle-ci n'est pas encore expirée.

[Français]

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter l'honorable député de Meadow-Lake (M. Cadieu) de s'être fait le parrain d'une motion du genre, dans le but d'obtenir, pour les citoyens éloignés de ce pays, qui ne sont pas desservis par la télévision, les bénéfices de ce moyen de communication par excellence.

Cette motion reflète le désir non pas seulement de l'honorable député et de ses concitoyens du nord-ouest de la Saskatchewan et autres, mais aussi de plusieurs autres honorables députés de la Chambre et des citoyens qu'ils représentent.

● (6.30 p.m.)

L'honorable député qui siège à côté de l'honorable député de Meadow-Lake pourrait aussi en dire long, car, étant de la Gaspésie, comme moi d'ailleurs, l'honorable député de Gaspé (M. Keays) pourrait inscrire à l'ordre du jour une motion rédigée tout à fait dans les mêmes termes, excepté pour le nom de l'endroit car une grande partie du comté de Gaspé est également privée, ou à peu près, des services de la télévision.

On a entendu tout à l'heure l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), mentionner la question...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! Comme il est 6 h. 30, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, en vertu d'un ordre adopté par la Chambre au cours de l'après-midi.

Les délibérations de cette Chambre sont donc suspendues jusqu'à huit heures ce soir.

M. Knowles: Très bien.

M. Graftey: Bon appétit.